



LE DEVOIR

L'activiste canadien Jaggi Singh est stoppé à Tel-Aviv

Il a été placé en détention après avoir refusé de quitter Israël

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

L'activiste pro-palestinien Jaggi Singh est détenu depuis hier soir à Tel-Aviv et il tente d'arracher un difficile droit d'entrée en Israël par la voie des tribunaux.

M. Singh a été questionné par les douanes israéliennes dès son atterrissage à l'aéroport Ben-Gourion, hier matin à Tel-Aviv. Les autorités lui refusent l'accès en Israël pour des raisons de sécurité.

L'activiste antimondialisation, qui s'est découvert récemment des sympathies pour la cause palestinienne, s'est envolé de Montréal samedi soir avec l'intention de se rendre dans la bande de Gaza et en Cisjordanie pour observer les violations de droits de l'homme attribuées à l'armée israélienne.

Jaggi Singh, un des leaders de la contestation lors du Sommet des Amériques, à Québec, et de celui de l'APEC, à Vancouver, refuse de quitter le pays de façon volontaire. Il a retenu les services d'un avocat, Shamai Leibowitz, afin de lutter contre son expulsion.

M^e Leibowitz a obtenu une injonction de la Cour suprême d'Israël, hier soir à Jérusalem, afin de suspendre temporairement la procédure d'expulsion. Il plaidera la cause sur le fond ce matin. La position des autorités est claire: elles veulent forcer Jaggi Singh, 29 ans, à reprendre l'avion pour le Canada dans les plus brefs délais. «Ils n'ont donné aucune raison [pour refuser l'entrée]. Ils n'ont montré aucune preuve que M. Singh est venu en Israël pour troubler l'ordre et la paix», a déclaré M^e Leibowitz.

VOIR PAGE A 8: SINGH

Cour suprême

La marijuana au cœur d'un dialogue avec le politique

La Cour suprême a encore causé des surprises vendredi, en repoussant au printemps le procès attendu de la Loi sur la possession et le trafic de marijuana. Les positions contradictoires défendues par le ministre de la Justice, Martin Cauchon, et les avocats de son ministère ont invité les neuf juges à la patience. Une décision unique et controversée témoignant du «nouvel ordre» régnant au plus haut tribunal du pays.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Avec son complet tout de chanvre tissé, David Malmo-Levine voulait en découdre avec la loi interdisant la possession et le trafic de marijuana vendredi. L'avocat anti-prohibitionniste John Conroy aussi. Même les procureurs fédéraux étaient prêts à justifier leur position, à savoir que les interdits doivent rester en place parce qu'on ne connaît pas tous les dangers de l'herbe folle. Seule la Cour suprême n'était pas prête.

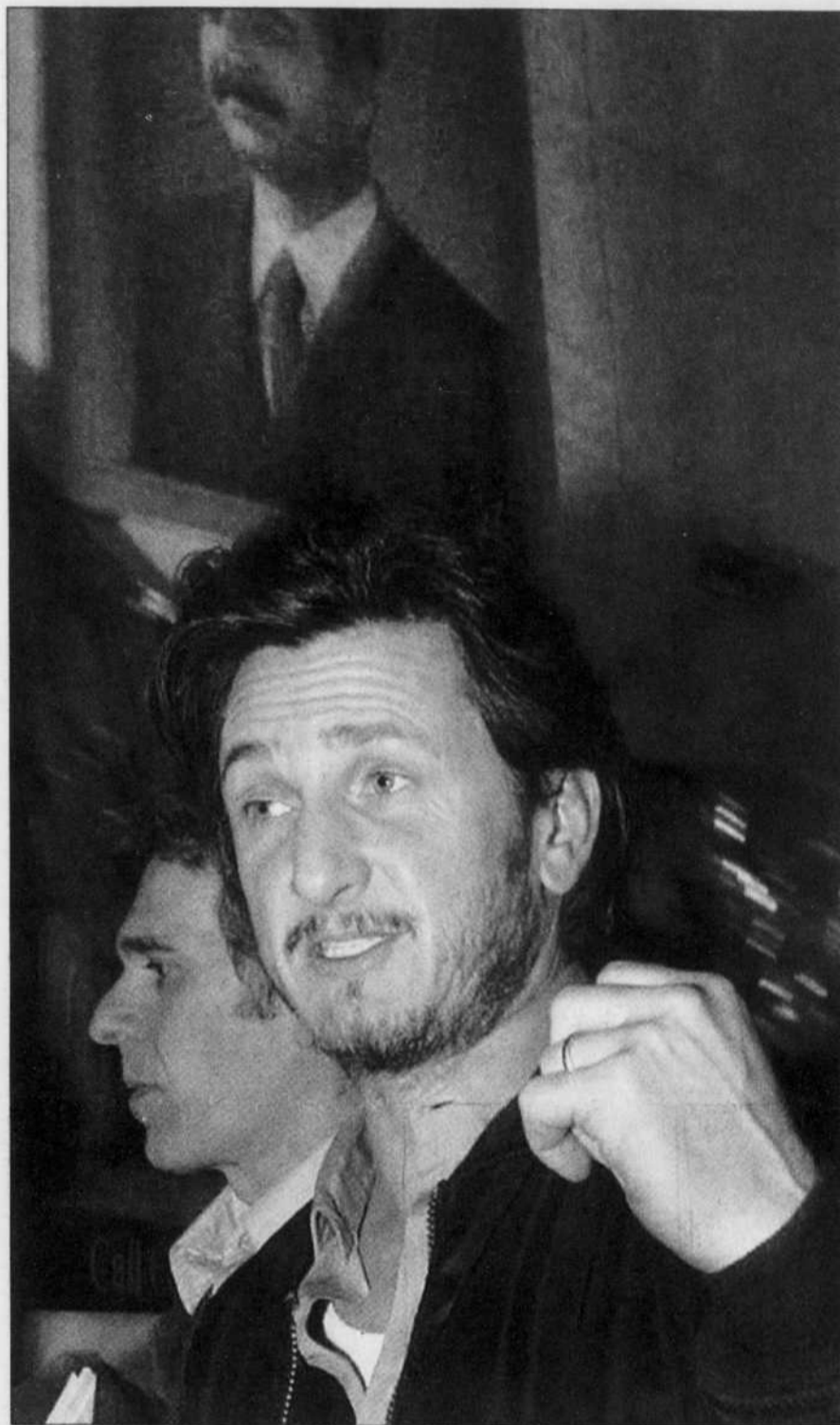
Les neuf juges de la Cour suprême sont réputés pour répondre à toutes les questions de droit, mais vendredi, ils étaient plutôt déroutés par la tournure des événements. Les avocats du ministère de la Justice affirment que la marijuana «n'est pas une substance bénigne» tandis que leur patron, le ministre Martin Cauchon, se dit prêt à décriminaliser la possession de marijuana en quantités inférieures à 30 grammes dès le début 2003.

VOIR PAGE A 8: MARIJUANA

INDEX

Annances.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 4
Convergence..	B 7	Monde.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 4
Économie.....	B 1	Religions.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Sports.....	B 4
Fonds.....	B 2	Télévision.....	B 7

Sean Penn le pacifiste



REUTERS

EN VISITE à Bagdad, Sean Penn a critiqué hier l'attitude «déroutante» de son pays sur l'Irak, notamment en raison du refus de Washington de divulguer les preuves qu'il affirme détenir sur la présence d'armes de destruction massive en Irak. Opposé à la guerre, l'acteur et réalisateur américain est à Bagdad depuis vendredi à l'initiative de l'Institut pour l'exactitude publique (IPA, Institute for Public Accuracy), un institut d'analyse basé à Washington. Pendant ce temps, sur le terrain, les experts de l'ONU, qui ont reçu hier des inspecteurs en renfort, multipliaient les inspections-surprises, tandis qu'à Londres les opposants au régime de Bagdad tentaient de gommer leurs divergences pour s'entendre sur l'après-Saddam Hussein. Nos informations en page A 5.

L'ENTREVUE

La médiation suprême

La juge Louise Otis croit que la moitié des litiges privés pourraient être réglés par la justice négociée

Contre toute attente, Louise Otis ne s'est pas retrouvée à la Cour suprême cet été. «J'ai eu un petit pincement au cœur», dit-elle pour la première fois publiquement. Mais la juge de la Cour d'appel du Québec a d'ores et déjà laissé sa marque dans le si strict monde judiciaire. Sa révolution: des juges qui mettent la main à la pâte pour éviter des procès longs, coûteux, déchirants.

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Depuis cinq ans, Louise Otis fait s'asseoir dans une simple salle, en face de juges sans toge de la Cour d'appel, des gens qui parfois ne se parlaient plus que par l'entremise de leurs avocats. On prend un café, on discute, on essaie de part et d'autre de lâcher du lest. Le processus s'appelle la médiation judiciaire et il est d'une redoutable efficacité: une séance, rarement plus.

Pourtant, les deux parties sont souvent au bout du rouleau. C'est dire leur surprise, et leur contentement, quand, au bout de trois ou quatre heures, elles ressortent avec une entente, comme ça arrive dans plus de 80 % des cas.

L'affaire est un succès tel que le système s'est répandu à la Cour supérieure du Québec, intéresse des magistrats d'une foule de pays (le dernier en date: le Mali) et a valu à Louise Otis un prestigieux prix américain en matière de conciliation.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Louise Otis

Il faut pourtant travailler un peu pour qu'elle s'attribue des mérites. Elle dira plutôt que, sans son juge en chef de l'époque, Pierre Michaud, rien de cela ne serait arrivé. Et rien n'aurait pu survivre sans la fabuleuse équipe («mes filles bienveillantes») qui l'entoure. Et rien ne pourrait continuer sans

les juges qui se sont joints à elle. Reste que l'instauration de la médiation judiciaire au Québec, c'est son idée, et que la première année de sa mise en place, en 1997, elle fut la seule à supporter la double tâche: siéger dans les causes habituelles et mener des séances de conciliation.

Elle était toutefois prête à bien des choses pour que justice soit mieux rendue. Elle l'avait déjà prouvé comme juge de la Cour supérieure, où elle a siégé de 1990 à 1993. Elle et son collègue Robert Pidgeon avaient instauré, à Rimouski, un système de justice sur rendez-vous — qui n'a pas eu de suite lorsque tous deux sont partis.

L'expérience japonaise
Mais c'est à la Cour d'appel, où elle a d'abord siégé à Québec, qu'elle mesure à quel point les tribunaux ne peuvent pas tout régler, surtout quand le temps a passé. Pourquoi, alors, ne pas s'inspirer de l'expérience japonaise?

VOIR PAGE A 8: OTIS

PRÉSIDENTIELLE

Gore renonce

Le scrutin revanche de 2004 n'aura pas lieu

GUY CLAVEL
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — L'ancien vice-président américain Al Gore a annoncé hier qu'il ne sera pas candidat à l'élection présidentielle de 2004 pour le parti démocrate, se refusant ainsi à un scrutin revanche contre le président George W. Bush qui l'avait battu de justesse il y a deux ans.

«J'ai décidé que je ne serai pas candidat à la présidence en 2004», a déclaré M. Gore au cours de l'émission 60 Minutes de la chaîne de télévision CBS, mettant fin ainsi à l'une des grandes interrogations du monde politique américain. «Je veux contribuer à mettre fin à l'administration actuelle» du président Bush, a-t-il dit, soulignant que «les politiques suivies actuellement doivent être changées».



Al Gore

Et «je pense que la meilleure façon de contribuer à ce résultat est de ne pas être candidat», a conclu Al Gore en reconnaissant qu'il «n'aurait vraisemblablement plus de chances de se présenter à la présidence» après deux essais malheureux. En 1988 il n'avait pas eu l'investiture de son parti pour la candidature, et en 2000 il avait été défait par Bush à l'issue de décomptes rocambolesques des voix dans l'Etat de Floride. M. Gore, 54 ans, avait obtenu près d'un demi-million de suffrages de plus que M. Bush sur tous les Etats-Unis, mais ce dernier avait eu plus de Grands Electeurs dans le Collège électoral, qui décide du vainqueur.

VOIR PAGE A 8: GORE

PARIS

Vaincre l'insomnie sans pilules

Des chercheurs proposent aux insomniaques de revoir leurs stratégies

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Paris — Selon des estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 20 à 30 % de la population adulte souffre d'insomnie ou du moins se plaint de mal dormir. Et pour près de quatre insomniaques sur cinq, les difficultés qu'ils éprouvent à tomber dans les bras de Morphée sont chroniques. L'une des principales formes d'insomnie chronique, dite psychophysique, serait vraisemblablement entretenue par de mauvaises habitudes de sommeil développées par la personne insomniaque. Or, des thérapies comportementales et cognitives (TCC) peuvent corriger ces comportements indésirables et permettre aux insomniaques de recouvrer un sommeil de loir.

Comme son nom l'indique, l'insomnie psychophysique sous-entend que les personnes qui en sont atteintes possèdent une vulnérabilité physiologique qui les prédispose aux troubles du sommeil, mais qu'une composante comportementale participe également au problème. «Chez ces personnes, les mécanismes du sommeil sont moins stables», a expliqué le D^r Eric Laine de la Consultation du sommeil de l'Hôpital européen Georges Pompidou à Paris à l'occasion des Journées scientifiques de l'Association française de thérapie comportementale et cognitive qui se tenait à Paris ce week-end. «Tant que les facteurs de stress ne dépassent pas leur seuil de vulnérabilité, aucune manifestation de l'insomnie n'apparaît. Mais lorsque ces personnes vivent un événement particulièrement éprouvant, tel qu'un deuil ou un traumatisme, qui provoque une insomnie, elles modifient leurs comportements par rapport au sommeil [dans le but de surmonter leur manque de repos]. Or ces changements sont des facteurs qui entretiennent l'insomnie. Une fois que les éléments déclencheurs ont diminué, voire disparu, ces facteurs d'entretien se sont souvent accentués et contribuent à dépasser le seuil de vulnérabilité des sujets.»



VOIR PAGE A 8: INSOMNIE

LE DEVOIR
LE MONDE

Arafat accuse ben Laden d'exploiter la cause palestinienne

Le cabinet Sharon interdit au leader palestinien d'assister à la messe de minuit à Bethléem

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE ET ASSOCIATED PRESS

Yasser Arafat accuse le chef du réseau al-Qaïda, Oussama ben Laden, d'exploiter la cause palestinienne, alors qu'il n'a «jamais aidé» les Palestiniens et agit «contre leurs intérêts».

«Je lui dis de cesser de se cacher derrière la cause palestinienne», a déclaré le président de l'Autorité palestinienne, dans une interview publiée hier par le journal londonien *Sunday Times*. «Pourquoi Ben Laden se met-il maintenant à parler de la Palestine? Il ne nous a jamais aidés», a-t-il ajouté.

M. Arafat a ajouté que Ben Laden «agissait dans un terrain totalement différent et contre nos intérêts». Il s'est affiché en entrevue comme «le premier dirigeant [du monde arabe] à tenir tête à Ben Laden». Interrogé sur la sympathie dont Oussama ben Laden bénéficierait parmi des jeunes de Gaza et de Cisjordanie, il a répondu: «Ces jeunes ne savent pas vraiment qui est Ben Laden.»

«Nous sommes contre toute tentative d'attentat visant des civils israéliens — des civils quels qu'ils soient»,

a précisé M. Arafat. Le premier ministre israélien Ariel Sharon «veut faire passer ses attaques contre le peuple palestinien en les présentant sous un nouveau jour, a-t-il estimé. Il sait qu'il n'y a pas de liens entre al-Qaïda et la Palestine.»

Arafat a dénoncé les attentats du 11 septembre 2001 et le leadership palestinien s'est efforcé de distinguer sa bataille contre Israël de la campagne de terreur menée par al-Qaïda. Tout le contraire, la stratégie du premier ministre Sharon a consisté à tenter de mettre dans le même sac les actions terroristes palestiniennes et celles d'al-Qaïda.

Le mois dernier, al-Qaïda a revendiqué le double attentat anti-israélien commis au Kenya, le qualifiant de «cadeau du Ramadan» au peuple palestinien. La déclaration a été interprétée comme une tentative du réseau de gagner des appuis dans le monde arabe où le conflit israélo-palestinien a d'énormes répercussions. C'est à l'évidence contre cette récupération que s'est insurgé M. Arafat dans les pages du *Sunday Times*.

Pas de Bethléem

Bloqué par l'armée israélienne

depuis plus d'un an à Ramallah, en Cisjordanie, M. Arafat a du reste fait valoir que cela «ne changeait rien» pour lui. «J'ai besoin d'une demi-heure de soleil par jour, a poursuivi le dirigeant palestinien. Mais je ne peux pas sortir, des francs-tireurs israéliens sont postés à l'extérieur.»

Israël a d'ailleurs fait savoir hier, sur décision du cabinet Sharon, que son armée allait continuer à occuper Bethléem et interdirait à Yasser Arafat de s'y rendre pour la messe de minuit. Les forces de sécurité ont annoncé pour leur part avoir déjoué une série d'attentats, dont une attaque en préparation contre l'hélicoptère d'Ariel Sharon et une attaque suicide hier à Jérusalem.

Le ministre de la défense Shaoul Mofaz a indiqué quant à lui qu'«un retrait des forces israéliennes de la ville n'était pas à l'ordre du jour», mais que le nécessaire serait fait pour permettre à des fidèles de participer à la messe de minuit et à des touristes de se rendre à cette occasion à Bethléem.

«Il n'y a aucune raison de permettre à Yasser Arafat de participer à une cérémonie symbolisant la paix et la réconciliation, alors qu'il n'a rien fait contre le terrorisme et n'a apporté

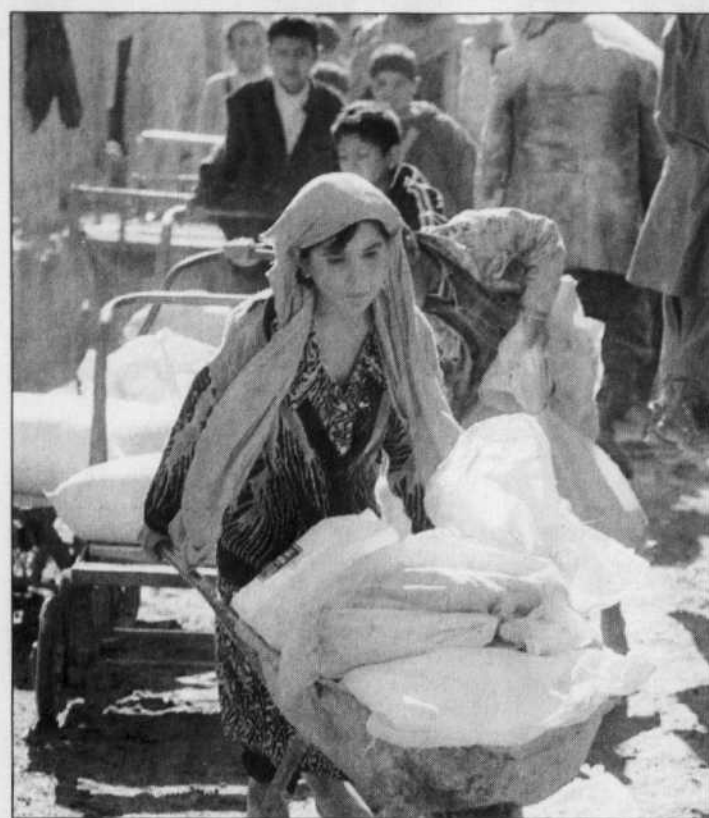
que des catastrophes aux chrétiens palestiniens», a affirmé un haut responsable israélien.

Les Palestiniens ont aussitôt dénoncé les «provocations» d'Israël. «L'attitude israélienne est stupide et constitue une provocation à l'encontre du peuple palestinien, c'est également un défi patent au droit international», a affirmé Nabil Abu Roudeina, conseiller de M. Arafat.

L'armée israélienne, qui bloque M. Arafat dans son quartier général de Ramallah en Cisjordanie depuis plus d'un an, a réoccupé le 22 novembre Bethléem en riposte à un attentat suicide à Jérusalem.

L'an dernier déjà M. Arafat, qui est musulman, n'avait pu se rendre à Bethléem pour assister à la messe en l'église Sainte Catherine attenante à la grotte où Jésus est né selon la tradition chrétienne, comme il le faisait chaque année depuis le passage de la ville sous contrôle de l'Autorité palestinienne en 1995.

Jeudi, le président israélien Moshe Katsav avait promis au pape Jean-Paul II à Rome un retrait de Bethléem pour Noël s'il n'y avait pas «d'alertes terroristes». Mais cette possibilité avait été ensuite écartée par l'armée.



RADU SIGHETI REUTERS

À KABOUL, des familles prenaient hier livraison de denrées distribuées par l'organisation humanitaire Care. Plus de 10 000 femmes, la plupart étant des veuves de guerre, reçoivent une aide mensuelle sous la forme de farine, de blé, d'huile, d'haricots et de sel.

Terrorisme: Bush fait une liste pour la CIA

Washington (AFP) — La Maison-Blanche a établi une liste de plus d'une vingtaine de chefs terroristes présumés que la CIA, l'agence de renseignement américaine, est autorisée à tuer, a rapporté hier le *New York Times*, citant des hauts responsables militaires et du renseignement.

Cette liste jusqu' alors tenue secrète comprend le chef du réseau terroriste islamiste al-Qaïda, Oussama ben Laden, et son lieutenant Aymane al-Zawahri, ainsi que d'autres dirigeants de groupes liés ou affiliés à Al-Qaïda, selon ces responsables.

Il s'agit des «pires» terroristes au monde, a déclaré l'un d'entre eux au journal.

Le président américain George W. Bush a donné par écrit tout

pouvoir à la CIA de poursuivre et tuer ces terroristes présumés sans avoir à obtenir une autorisation expresse chaque fois qu'elle est sur le point de lancer une opération, explique le quotidien.

M. Bush avait accordé à la CIA après les attentats du 11 septembre 2001 une autorisation présidentielle de capturer ou de tuer les chefs d'al-Qaïda.

L'établissement de cette liste fait partie des efforts de la CIA pour traquer ou liquider les membres d'al-Qaïda loin de leur champ d'action habituel, au Yémen par exemple, rapporte le journal, en référence à l'assassinat dans ce pays le 4 novembre de six Yéménites, membres présumés d'al-Qaïda, par un missile américain tiré par un drone.

ROLEX
Day-Date
en or rose 18 carats.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

Vive la ségrégation raciale?

Trent Lott est prié de s'éclipser

Le numéro deux des républicains juge ses excuses insuffisantes

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE ET LIBÉRATION

Washington — Le chef de file des républicains au Sénat, Trent Lott, a fait l'objet hier de nouvelles critiques, malgré ses excuses, pour ses récents propos polémiques jugés favorables à la ségrégation raciale, un sénateur républicain influent appelant ouvertement à son remplacement.

«Je suis préoccupé de voir que le sénateur Lott a été affaibli au point que cela pourrait compromettre sa capacité à établir notre calendrier et à parler à tous les Américains», a déclaré à la chaîne de télévision ABC le sénateur Don Nickles, numéro deux actuel dans la hiérarchie républicaine au Sénat.

«Il y a plusieurs éminents sénateurs qui sont plus que capables d'une direction efficace et j'espère

que nous aurons une opportunité de choisir», a-t-il ajouté. Trent Lott «peut-il être efficace? Peut-il mener campagne dans des endroits comme Chicago? Je ne veux pas gaspiller notre capacité à faire des choses», a poursuivi le sénateur.

Le 5 décembre, Trent Lott, 61 ans, avait regretté que le sénateur centenaire Strom Thurmond, longtemps symbole du sud ségrégationniste, n'ait pas été élu président en 1948. «Nous n'aurions pas eu tous ces problèmes au cours de toutes ces années», avait-il dit, provoquant des appels à sa démission dans la grande presse américaine.

Un autre républicain, Mitch McConnell, qui deviendra en janvier le numéro deux des républicains au Sénat, a relevé, toujours sur ABC, que Trent Lott s'était excusé. «Il a été un bon dirigeant dans le passé», a fait valoir Mitch McConnell. «Le président George W. Bush a accepté

ses excuses. Je ne comprends pas pourquoi nous ne pourrions pas les accepter», a-t-il dit.

Pour le sénateur républicain Richard Lugar, une nouvelle élection pour choisir un dirigeant des républicains n'est pas nécessaire, mais il a souligné le besoin que Trent Lott établisse un programme de travail sur la question raciale.

Du côté démocrate, le sénateur Joseph Lieberman a estimé que le Sénat devait dénoncer le propos du responsable républicain. «Il est fondamental que le Sénat condamne ce qui a été dit» et exprime de manière unie l'engagement des sénateurs à «en finir avec les effets récurrents de la ségrégation raciale».

Après la déclaration polémique du sénateur du Mississippi (sud), critiquée par le président — qui a parlé d'une «erreur offensante» — et Al Gore, ancien vice-président

démocrate, le président de l'Association nationale pour l'avancement des personnes de couleur, Kweisi Mfume, et le défenseur des droits civiques Jesse Jackson, avaient appelé Trent Lott à démissionner.

Hier, Kweisi Mfume a une nouvelle fois réclamé le départ du chef de file des républicains au Sénat. «Il a provoqué des dégâts énormes au Parti républicain et il a le pouvoir de le gêner sur le long terme. Et je pense que la plupart des républicains le reconnaissent», a-t-il dit sur ABC.

La Maison-Blanche, elle, y voit surtout une bêtise politique. La sortie de Lott est venue cocher le délicat travail engagé par les républicains pour faire oublier leur péché: celui d'avoir, pendant plusieurs décennies, flatté des sentiments racistes pour reconquérir peu à peu le sud du pays.

LOTO QUEBEC		RÉSULTATS	
TVA, le réseau des tirages			
6/49	Tirage du 2002-12-14	GAGNANTS	LOTS
		6/6	0 2 000 000,00 \$
		5/6+	4 129 463,80 \$
		5/6	263 1 575,20 \$
		4/6	13 213 60,10 \$
		3/6	240 885 10,00 \$
	Complémentaire: (39)	Ventes totales:	13 024 932 \$
		Prochain gros lot (appr.):	5 000 000 \$
4/9	Tirage du 2002-12-14	GAGNANTS	LOTS
		6/6	0 1 000 000,00 \$
		5/6+	1 50 000,00 \$
		5/6	41 500,00 \$
		4/6	1 508 50,00 \$
		3/6	23 767 5,00 \$
	Complémentaire: (46)	Ventes totales:	584 017,00 \$
7/49	Tirage du 2002-12-13	GAGNANTS	LOTS
		7/7	0 2 500 000,00 \$
		6/7+	5 47 781,70 \$
		6/7	89 2 348,80 \$
		5/7	4 991 149,60 \$
		4/7	108 708 10,00 \$
		3/7+	100 065 10,00 \$
		3/7	905 391 Participation gratuite
Extra	Tirage du 2002-12-13	Extra	Tirage du 2002-12-14
NUMÉRO	LOT	NUMÉRO	LOT
816035	100 000 \$	726940	100 000 \$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu... **MISE SUR TOI** 1 866 505-JEUX

VENEZUELA Chavez annonce une «vraie nationalisation» du pétrole

AGENCE FRANCE-PRESSE

Caracas — Déterminé à se maintenir au pouvoir, le président vénézuélien Hugo Chavez a lancé hier une offensive généralisée contre l'opposition et les grévistes du secteur pétrolier, au lendemain d'une manifestation massive à Caracas pour le pousser à la démission.

Affirmant qu'il n'allait pas quitter la présidence «sous la pression d'un groupe de cadres, d'un groupe de putschistes, d'hommes d'affaires des moyens de communication», il s'est engagé à venir à bout de la grève générale lancée par l'opposition, avec fermeté, dans le respect de la Constitution et de la loi.

Le chef de l'Etat a également annoncé la reprise des exportations de pétrole du Venezuela, l'importation d'essence pour éviter les pénuries sur le marché national, et une refonte de la holding publique Petroleos de Venezuela (PDVSA), qu'il a accusée de constituer «un Etat dans l'Etat».

VENEZUELA

«L'Etat est déterminé à prendre toutes les mesures dans le cadre de la Constitution et des lois» pour venir à bout de la grève, constituant un «plan de sabotage» et de «blocus» de l'économie, a-t-il dit, s'exprimant dans son émission télévisée hebdomadaire *Allo Président*, d'une durée de plusieurs heures, ponctuée de reportages de la télévision nationale illustrant ses propos.

Le président vénézuélien a par ailleurs indiqué que son pays avait exporté deux millions de barils de pétrole au cours des trois derniers jours, en dépit de la grève qui entre dans sa troisième semaine, et qu'il avait ordonné des importations d'essence, bien que le Venezuela dispose, a-t-il dit, d'un stock accumulé de huit millions de barils pour assurer l'approvisionnement du marché intérieur.

Hugo Chavez a annoncé sa volonté de procéder à «une véritable nationalisation» de PDVSA, qu'il a accusée d'être «au service de l'élite qui la contrôle et s'en est enrichie pendant des décennies».

CONCOURS en collaboration avec:

LE DEVOIR

SOLO BEC TOURS INC.

swiss AIR MALTA

INTERTRAVEL malta • gozo • comino

MALTE

Ile des chevaliers

DÈS DEMAIN

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MARIJUANA

SUITE DE LA PAGE 1

Les conséquences d'une condamnation pour possession simple «sont disproportionnées par rapport au tort associé à cet acte», reconnaît le récent rapport du Comité des Communes sur les drogues, un document encensé par M. Cauchon.

Bref, la marijuana fait l'objet d'un intense débat politique et social auquel la Cour de Beverley McLachlin n'a pu rester étrangère. «Vous nous placez dans une position difficile. Le gouvernement du Canada s'est engagé dans un processus de changement de la loi dont nous ne savons pas tout [traduction libre]», a lancé le juge Louis LeBel. Son collègue, Ian Binnie, a souligné les contradictions entre les positions du ministre Cauchon et celle de ses avocats. Mme McLachlin a finalement reporté l'affaire au printemps, le temps que le fédéral clarifie sa position.

Cette décision en apparence banale illustre le changement de garde à la Cour suprême. Dès sa nomination comme juge en chef, il y a trois ans, Mme McLachlin a exprimé sa volonté d'établir «un dialogue» entre le Parlement et l'ultime tribunal. Mme McLachlin est arrivée à la tête de la Cour suprême à une époque où les critiques contre «l'activisme» des juges fusaient de toutes parts dans les milieux conservateurs du pays. Le débat sur le pouvoir des juges est encore bien vivant. La Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse vient tout juste de dénoncer l'influence qu'ils exercent sur les affaires de l'État au détriment du politique.

Mme McLachlin se montre très sensible à ces critiques et à la perception générale du public à l'égard de la Cour suprême, estime Alain-Robert Nadeau, avocat et docteur en droit constitutionnel. «Ça me semble exceptionnel qu'une Cour reporte une audience. Ça me semble être dans le ton de la juge en chef Beverley McLachlin. Elle est davantage soucieuse de l'autorité du Parlement», dit-il.

Un vieux débat, une longue méfiance

Christopher Clay paraît vendredi dans le hall de la Cour suprême avec un poster géant de la une du *Globe and Mail* du 20 juin 1970. «Ottawa to ease marijuana law», titrait l'article (Ottawa va assouplir la loi sur la marijuana). Trente-deux ans plus tard, Clay attend toujours. Accusé de possession, possession en vue de trafic et trafic de marijuana, il veut bien croire le ministre Cauchon, mais... «Ça fait trente ans, et il y a eu bien des promesses. J'aimerais croire qu'ils sont sincères, mais tant que je n'aurai pas vu le projet de loi, je vais demeurer sceptique», a-t-il dit.

L'un de ses avocats, Paul Burnstein, s'est montré beaucoup plus cynique, qualifiant les récents commentaires du ministre Cauchon comme étant «irrespectueux» à l'égard du processus judiciaire. Les activistes de la marijuana ont la mémoire longue. Ils se souviennent que les gouvernements fédéraux ont promis des changements à chaque fois que la pression sociale devenait trop forte... sans jamais s'exécuter.

C'est pourquoi les avocats de Christopher Clay et de Victor Caine, ainsi que David Malmo-Levine (il se représente seul), voulaient aller de l'avant dès vendredi. Dès trois, Caine est le plus déçu. Si le ministre Cauchon décriminalise la marijuana, son cas pourrait devenir «académique», a reconnu son avocat, John Conroy, puisqu'il n'est accusé que d'une infraction de possession simple.

Condamné à une amende pour avoir fumé un joint dans sa camionnette, Clay se prépare depuis huit ans à ce rendez-vous final avec la justice. Ses arguments ont même été repris par Malmo-Levine et Clay. Ils plaident tous trois que les dommages imputés à la marijuana sont si minimes que l'État n'a aucune raison d'en réprimer l'usage par les voies du Code criminel. Il s'agit même d'une violation à l'article 7 de la Charte garantissant le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne.

Ils dénoncent l'absurdité de la prohibition, arguments constitutionnels à l'appui. Malmo-Levine aspire même à devenir «un pusher éthique» qui pourra renseigner les citoyens sur le bon usage du cannabis comme il le faisait dans son Harm reduction Club de Vancouver. Peu importe les intentions d'Ottawa, ce coloré activiste, qui emploie sa vie comme «un véhicule de changement social», pourra connaître son heure de gloire au printemps.

«Nous ne croyons pas que les politiciens nous donneront des balises satisfaisantes. Nous avons besoin de l'éclairage de la Cour suprême», a dit John Conroy. La Cour suprême finira bien par régler ces histoires de joints.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Gore projetait l'image d'un leader peu charismatique

Il aura cependant contribué à faire évoluer la fonction de vice-président, auparavant largement honorifique

CLAIRE GALLEN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le démocrate Al Gore, qui vient d'annoncer qu'il ne se présenterait pas à l'élection présidentielle américaine de 2004, est un homme politique expérimenté mais souffre d'une image peu charismatique.

Ce travailleur acharné à la moralité incontestée souffrait d'une image raide qui l'avait desservi face à George W. Bush lors des débats télévisés de la dernière présidentielle.

Sa tendance à exagérer — il a un jour affirmé qu'il avait «pris l'initiative de créer l'Internet» — avait été exploitée avec succès par les républicains. Certains analystes soulignent aussi qu'il avait perdu en 2000 dans son propre fief du Tennessee (sud), laissant une image de

«perdant» difficile à faire oublier.

Après la déconiture des démocrates aux élections législatives de mi-mandat de novembre dernier, plusieurs stratèges démocrates estimaient qu'il fallait quelque un de nouveau pour dynamiser et regrouper le parti.

M. Gore semble être arrivé à la même conclusion en estimant hier que la meilleure façon de contribuer à l'échec de George W. Bush à la prochaine élection était de ne pas être candidat lui-même.

L'ex vice-président avait entamé sa carrière politique à 28 ans, après un bref passage dans le journalisme.

Élu d'abord député du Tennessee, Al Gore était devenu sénateur à 36 ans et vice-président à 44 ans, après un premier essai pour la présidence en 1988, où il n'avait pu obtenir l'investiture démocrate.

GORE

SUITE DE LA PAGE 1

S'il y avait eu une revanche Gore-Bush en 2004, l'ancien vice-président a estimé sur CBS «qu'il aurait pu» gagner. Mais, selon lui, la campagne «se serait inévitablement focalisée sur le passé au lieu de l'avenir, contrairement à ce que doit être une campagne».

«Personnellement, j'ai l'énergie, le dynamisme et l'ambition pour mener une nouvelle campagne, mais je ne pense pas que ce soit la chose à faire pour moi», a ajouté l'ancien vice-président de Bill Clinton de 1993 à 2001.

Ces derniers mois, il avait effectué un grand retour sur la scène médiatique, ce qui avait laissé penser qu'il se préparait à annoncer une nouvelle candidature.

Mais son manque de charisme restait pour lui un handicap sérieux. Il y a trois semaines, un sondage New-York

Times/CBS indiquait que deux tiers des Américains estimaient qu'il ne devrait pas se représenter en 2004. Seulement 19% des personnes interrogées disaient avoir une bonne opinion de lui, contre 43% qui en avaient une défavorable.

Après la déconiture des démocrates aux élections législatives de mi-mandat de novembre dernier, plusieurs stratèges démocrates estimaient qu'il fallait quelque un de nouveau pour dynamiser et regrouper le parti. Certains analystes soulignaient aussi qu'il avait perdu en 2000 dans son propre fief du Tennessee (sud), laissant une image de «perdant» difficile à faire oublier.

M. Gore, qui a servi huit ans à la Chambre des représentants, huit ans au Sénat et huit ans comme vice-président, a toutefois noté sur CBS qu'il «comptait rester activement impliqué

dans la politique» et aider notamment le candidat de son parti à gagner la présidentielle de 2004.

«Je suis absolument certain» que le candidat démocrate pourra battre M. Bush, a souligné M. Gore en insistant sur le fait que les Américains finiraient par se rendre compte de ce qu'il considère comme l'échec de l'administration actuelle dans le domaine économique.

Le retrait de M. Gore de la course à la présidence laisse désormais le champ libre à d'autres prétendants du parti démocrate, dont notamment Dick Gephardt, chef de la minorité à la Chambre des représentants, le sénateur du Connecticut Joseph Lieberman, ancien collègue d'Al Gore aux présidentielles de 2000, et les sénateurs John Kerry (Massachusetts) et John Edwards (Caroline du Nord).

OTIS

SUITE DE LA PAGE 1

«À cause de leur tradition bouddhiste, les Japonais ont intégré depuis des années des modes de médiation jusqu'à la Cour suprême. Au Japon, le conflit judiciaire est perçu comme un échec», explique-t-elle.

À force de réfléchir, elle a une inspiration. Fin 1996, durant les vacances de Noël, elle jette sur papier les grandes lignes du système qu'elle aimerait voir instaurer. Il lui faudra une demi-heure. Plus tard, elle le peaufinera, en parlera à ses collègues. Mais l'essentiel était là, et c'est ce qu'elle présentera à son juge en chef.

«Il m'a écouté longuement, très silencieusement. Puis il m'a dit: 'C'est intéressant. Dis-moi comment tu mettrais ça au monde.' J'ai répondu: 'On va aller avec un projet-pilote. On ne fatiguera personne, on ne commencera pas à faire des conférences ou de la consultation. On l'offre, on met des feuilles à l'entrée du greffe, on explique le système et on y pense pendant qu'on le fait.'»

«Le but, c'était de voir si on pouvait aider les justiciables. Si je change d'idée pendant la médiation ou avant même que débute la séance, très bien, on retourne au tribunal. Il n'y avait rien à perdre à l'essayer.»

Sédult par cette approche, le juge Michaud la fait nommer à Montréal, en août 1997, et la remplace par son ancien acolyte, le juge Robert Pidgeon, qui aura la charge de la médiation à Québec.

Toutefois, les résistances seront fortes, intenses. Bien des avocats et des juges sont encore réfractaires à cette approche. «Quand on propose quelque chose de neuf, on a besoin d'une énergie colossale derrière soi. Là, au contraire, je devais vivre cette difficile période de questionnement», se rappelle-t-elle.

Mais Louise Otis est une incorrigible optimiste: ça résiste? Tant mieux, c'est la meilleure façon d'améliorer le produit! «La résistance fait partie du processus. Lorsqu'on fait un changement radical, important, ça lève. C'est sain, c'est normal, c'est légitime. Si on n'est pas capable de supporter ça, qu'on n'y aille pas.»

La médiation a survécu, Louise Otis aussi, invitée partout pour expliquer sa méthode. Une cause sur dix est maintenant traitée de cette façon à la Cour d'appel du Québec, pour un total de plus de 450. Et Louise Otis croit profondément «qu'au moins 50% des litiges privés pourraient être réglés par la voie de la justice négociée».

L'idée a néanmoins été implantée sur la pointe des pieds: les conflits en matière familiale d'abord, puis le droit civil un an plus tard. Et les PME pour gérer des litiges entre actionnaires. Puis, de façon inattendue, les municipalités — à leur demande même.

La prochaine étape, c'est la justice pénale. Louise Otis vient de poser les jalons d'un premier programme de médiation pénale. Mais l'affaire est délicate: cette fois, les sous-ministres et l'ensemble des tribunaux concernés sont impliqués. «La justice pénale est par essence publique. Elle ne se négocie pas et ne se fait pas en secret. Mais, en même temps, c'est une justice dans laquelle l'accommodement peut exister», affirme la juge avec ferveur. Et qui croira que quelque chose puisse résister à Louise Otis, dont l'intelligence vive et le dynamisme se percevaient au premier coup d'œil.

Une authenticité

Pourtant, la Cour suprême lui a échappé. Depuis

«Lorsqu'on désire profondément quelque chose, mais vraiment profondément, les choses se font naturellement»

quelques années, son nom fait partie de la courte liste de ceux susceptibles d'y accéder. Au printemps passé, avec le départ à la retraite de Claire L'Heureux-Dubé, elle était même la favorite. Mais le 8 août dernier, c'est plutôt la juge Marie Deschamps, dont le nom n'avait jamais circulé publiquement, qui a été nommée.

Jusqu'à son entrevue avec *Le Devoir*, Louise Otis avait refusé de commenter la situation — et se refusait toujours à discuter des rumeurs voulant qu'elle ait été écartée en raison de sympathies péquistes passées.

Mais elle veut bien raconter aujourd'hui comment elle a accueilli la nouvelle. «Quand la nomination est sortie, je faisais de l'escalade dans les Rocheuses avec mon fils. Il m'a regardée et m'a dit: 'Au fond, tu ne la voulais pas.' J'ai souri, mais j'ai choisi d'escalader la plus grosse montagne ce jour-là. Je lui ai dit: 'On va se rendre au sommet de quelque chose aujourd'hui!', conclut-elle en riant.

«Mais si je veux être très honnête, précise-t-elle en jurant de sa sincérité, je n'avais probablement pas l'enthousiasme qu'il fallait. Je pense que lorsqu'on désire profondément quelque chose, mais vraiment profondément, les choses se font naturellement. J'étais très ambivalente, et je l'ai été jusqu'à la fin.»

Reste qu'à son retour de vacances, avec à son horaire une médiation fixée deux mois plus tôt, elle a songé: «Qu'est-ce que je fais ici? Parce qu'à un moment donné, au début de l'été, j'avais pensé que je ne reviendrais plus.» Elle a pourtant entamé le travail, avec des parties récalcitrantes, persuadées qu'il fallait tout arrêter. «Et on a finalement tout réglé. C'était presque impensable!»

«Quand on est sortis, poursuit-elle, l'une des parties, qui n'est pourtant pas dans le champ des émotions, m'a sauté au cou, littéralement. Elle m'a dit: 'Mme Otis, c'est suprême ce que vous faites!' Je suis restée seule devant l'ascenseur, je me suis mise à rire et je me suis dit: 'C'est exactement ça.'»

La Cour suprême, depuis, c'est fini pour elle. Même si on le lui redemandait. Même si elle aurait pu, pourquoi pas, y instiller un peu de son système, vu l'impact majeur de plusieurs décisions du plus haut tribunal du pays. «Il pourrait être envisageable, dit-elle, qu'avant que la Cour suprême rende une règle de droit, on puisse au moins mettre en conciliation les intérêts en jeu. Ce pourrait être des comités de sages, composés d'experts, de parties appropriées, pour discuter de la faisabilité d'une solution.»

Pourtant, Louise Otis croit également à la pertinence du système traditionnel. Parce qu'il y a des choses qui ne se négocient pas. «Par exemple, tout ce qui est droit constitutionnel, droit d'ordre public, là où il y a déséquilibre total de l'échelle du pouvoir. Entrer dans un rapport de négociation avec quelqu'un qui n'a absolument aucun pouvoir, c'est un exercice périlleux. Ce type de conflit doit demeurer du ressort de l'arbitre neutre qui, par l'acte de juger, va rééquilibrer les rapports.»

Mais elle croit aussi profondément à la médiation, même si ça ne fait pas les manchettes. «Vous savez, c'est très humble, la conciliation, personne n'en parle. Mais le vendredi soir, à huit heures et demie, quand je quitte la salle et que des parties tout doucement me touchent l'épaule, il y a une authenticité... Juste ce contact des gens, c'est un cadeau.»

SINGH

SUITE DE LA PAGE 1

Jaggi Singh est un collaborateur du Mouvement de solidarité internationale, qui a placé l'armée israélienne dans l'embarras cet automne. Une bêtise du groupe a déclaré le 22 septembre dernier qu'elle avait vu un soldat israélien abattre délibérément un adolescent palestinien inoffensif, à Naplouse en Cisjordanie. Tsahal enquête toujours sur cette affaire. À l'origine, des responsables militaires avaient indiqué que le garçon de 13 ans, Baha Albahsh, s'était brûlé à mort en manipulant une bombe incendiaire.

Le ministère des Affaires étrangères du Canada a appris l'interception de Jaggi Singh hier matin, mais personne n'a pu entrer en contact avec lui. «Il n'est pas sous mandat d'arrêt. Il est simplement détenu comme une personne à qui l'on refuse l'entrée», a confirmé André Lemay, porte-parole du ministère fédéral.

Depuis le 15 novembre, le ministère des Affaires étrangères suggère aux Canadiens de reporter «tout voyage touristique en Israël» et de ne pas mettre les pieds en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza. Dans la foulée des attentats du 11 septembre aux États-Unis et de la reprise de l'Intifada au Proche-Orient, Israël refoule aux frontières les ressortissants palestiniens et «tous les autres voyageurs canadiens que les autorités frontalières croient sympathiques à la cause palestinienne», précise le site Internet du ministère dans la section «Conseils aux voyageurs».

«Ça ne prend pas grand-chose pour avoir une réaction rapide des autorités. Le pays est sur le qui-vive présentement», a confirmé hier M. Lemay.

Selon l'organisme québécois Solidarité pour les droits humains palestiniens, l'incident témoigne de la volonté des autorités israéliennes de «criminaliser toute dissidence politique». «Ça s'inscrit dans une tendance de fond en Israël. De plus en plus, on essaie de cibler le Mouvement international de solidarité, qui s'est développé en Israël et dans les territoires occupés. On essaie d'arrêter toute personne qui est moindrement soupçonnée d'avoir des sympathies pro-palestiniennes», a commenté Ahmed Abdrahaman, porte-parole de Solidarité pour les droits humains palestiniens.

Avec la Presse canadienne

INSOMNIE

SUITE DE LA PAGE 1

Les individus aux prises avec une insomnie psychophysiologique ont tendance à se coucher plus tôt avec l'idée que parce qu'ils n'ont pas bien dormi les nuits précédentes, ils doivent se mettre au lit de bonne heure. Le matin, ils essaient de prolonger leur sommeil en restant dans leur lit pour récupérer de l'insomnie de la nuit. Dans la journée, ils font des siestes. «En modifiant ainsi leurs heures de coucher et de lever, ils augmentent le temps passé au lit et renforcent leur problème d'endormissement», a souligné Eric Lainey.

En plus d'étendre leurs horaires de sommeil, certains insomniaques écoutent la télévision ou se plongent dans la lecture d'un livre palpitant dans l'espoir que cela les aidera à s'endormir. Certains introduisent même le téléviseur dans leur chambre à coucher. «Le stimulus déclencheur du sommeil qu'est l'action de "se coucher" n'est plus associé à la réponse qu'est l'endormissement chez les insomniaques, car, à ce moment, ils mettent en marche une activité d'éveil comme la lecture et l'écoute de la télévision», a expliqué le spécialiste du sommeil.

Les stratégies thérapeutiques utilisées avec succès auprès de cette catégorie d'insomniaques tentent d'éliminer ces nouvelles habitudes entourant le sommeil. Une première technique vise à retrouver l'association entre le stimulus («je me couche») et la réponse («je m'endors»). Pour ce faire, on invite la personne à attendre de ressentir le besoin de dormir avant d'aller au lit. Et si au bout d'un certain laps de temps déterminé — au terme duquel elle ne pense pas pouvoir se rendormir —, elle ne s'endort pas, elle doit se relever, sortir de sa chambre et reprendre une activité calme, telle qu'une lecture sereine dans un environnement peu lumineux. Il vaut mieux éviter d'allumer la télévision qui constitue un niveau de stimulation trop intense, précise Eric Lainey. La personne doit rester éveillée aussi longtemps que le besoin de sommeil ne se manifeste pas. Elle doit aussi respecter un délai minimum avant de rejoindre son lit, un délai similaire à celui qu'elle s'impose avant de se lever lorsque débute un épisode d'insomnie. Elle reproduit ce comportement autant de fois qu'il y aura de réveils nocturnes.

Une seconde technique, dite de restriction de sommeil, consiste à retarder l'heure du coucher tout en maintenant fixe l'heure du lever afin de réduire le temps passé dans le lit. Cette technique vise à améliorer l'efficacité du sommeil, c'est-à-dire la proportion du temps passé au lit qui est consacré au sommeil. Chez les bons dormeurs, cette proportion est d'environ 95%. Par restriction de sommeil, on s'efforce d'atteindre le seuil de 85%, qui constitue une amélioration significative de la qualité du sommeil, a fait remarquer le chercheur.

En plus de combiner ces deux techniques, la thérapie prévoit aussi de travailler sur la composante cognitive du sujet insomniaque. En le renseignant sur la physiologie du sommeil, on espère modifier ses idées préconçues sur la question. Certains insomniaques découvriront ainsi qu'ils n'ont pas besoin de dormir 10 heures par nuit, puisqu'ils font partie de cette catégorie de petits dormeurs pour lesquels six heures de sommeil suffisent amplement. «Certains insomniaques sont de petits dormeurs qui s'ignorent», a souligné le D^r Lainey. «À cause des habitudes de leur entourage, ces faux insomniaques passent plus de temps dans leur lit qu'ils n'en ont véritablement besoin.»

LES SPORTS

HOCKEY

Pat Quinn grimpe au classement des victoires

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Sans faire de bruit, Pat Quinn est sur le point de réaliser un impressionnant fait d'armes. Sa prochaine victoire sera la 543^e de sa carrière à titre d'entraîneur-chef dans la Ligue nationale de hockey, ce qui lui confèrera le cinquième rang dans toute l'histoire du circuit.

En battant les Rangers de New York par le score de 4-1 samedi soir, ses joueurs lui ont permis de rejoindre le regretté Billy Reay.

Mais si les journalistes n'en avaient pas fait mention, peut-être que le mentor des Maple Leafs de Toronto ne l'aurait jamais su.

«Les exploits personnels sont merveilleux», a admis Quinn qui, à 59 ans, est le plus âgé des entraîneurs du circuit, si l'on ne tient pas compte d'Al MacNeil, qui continue d'assumer l'intérim à Calgary. «Ils signifient que vous oeuvrez dans un sport que vous aimez, ce qui est toujours un bon», a-t-il ajouté.

Le 1103^e match

Lorsque les Maple Leafs disputeront la première de trois rencontres en quatre jours dans le sud des États-Unis, ce soir à Atlanta, Quinn en sera à son 1103^e match en carrière. Là encore, il doublera Billy Reay au cinquième rang de l'Association de la Ligue nationale de hockey.

Les seuls entraîneurs qui ont passé plus de temps derrière un banc et gagné plus souvent que Quinn sont Scotty Bowman (2,141 et 1,244), Al Arbour (1,606 et 781), Dick Irvin (1,449 et 692) et Mike Keenan (1,125 et 555).

Si l'on ajoute ses carrières de joueur et de directeur général, Quinn a été impliqué dans plus de 2800 matchs dans la Ligue nationale de hockey.

«Je suis l'un de ces chanceux. J'ai des amis et des coéquipiers qui n'ont pas eu l'opportunité de tout vivre...», a affirmé Quinn, qui s'est débarrassé d'un style de vie néfaste pour la santé, afin de prolonger sa carrière, après avoir été victime de battements cardiaques irréguliers le

printemps dernier.

«Maintenant, je suis à 100 %. Il y a longtemps que je me suis senti en aussi bonne santé.»

Ne manque qu'une coupe Stanley

Tout ce qu'il manque au curriculum vitae de Quinn, c'est une conquête de la coupe Stanley.

Il a été élu deux fois entraîneur par excellence et il a mené le Canada à la médaille d'or lors des Jeux olympiques de Salt Lake City.

Il a cependant dû se contenter de deux participations en finale de la coupe Stanley, avec les Flyers de Philadelphie en 1980 et avec les Canucks de Vancouver en 1994.

Le fait qu'il n'ait jamais gagné le précieux trophée explique pourquoi Quinn demeure discret lorsque vient le temps de parler de ses exploits personnels.

S'il espère enfin voir son nom gravé sur la coupe Stanley, Quinn devra compter sur de meilleures performances de ses joueurs à l'extérieur du Centre Air Canada.

Les Maple Leafs affichent un dossier de 12-7-1-0 à domicile mais leur fiche est de 3-5-1-0 sur les patinoires rivales.

Or, la formation torontoise disputera six de ses huit derniers matchs en décembre à l'extérieur de la Ville-Reine.

«Une éventuelle participation aux séries éliminatoires pourrait dépendre de notre rendement», a admis Quinn, au sujet de la série de rencontres de son équipe à l'étranger.

Les Maple Leafs aborderont leur séjour de trois matchs dans le sud des États-Unis au septième rang de l'Association de la ligue avec un total de 32 points, le même nombre que le Canadien.

Pour demeurer au sein des huit premières équipes au classement général de leur groupe, croit Quinn, les Maple Leafs devront afficher un style de jeu conservateur, axé sur la défensive.

«J'aimerais que mes joueurs prennent un peu de recul, explique le vétéran entraîneur-chef. Je ne veux pas qu'ils se sentent obligés, chacun de leur côté, de transporter l'équipe sur leurs épaules.»

Grand Prix 24 heures de Tremblant

Jacques Villeneuve termine bon 20^e

L'événement a permis de recueillir 330 000 \$ en faveur de la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile (FRDJ)

MARC DELBÈS PRESSE CANADIENNE

Mont-Tremblant — Jacques Villeneuve a eu beaucoup de plaisir en fin de semaine lors de la deuxième présentation du Grand Prix 24 heures de ski à Tremblant. Mais il se réjouissait surtout que cet événement ait permis de recueillir 330 000 \$ en faveur de la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile (FRDJ).

«C'était très amusant. Il y avait plus de monde que l'an dernier et l'ambiance était très bonne. Ça démontre qu'il y a tout intérêt à ce que la station continue à organiser cet événement», a mentionné Villeneuve, quelques instants après avoir complété ce marathon qu'il parraine avec son agent et ami Craig Pollock.

Villeneuve, qui s'est montré d'une accessibilité étonnante pendant tout le week-end, se prêtant même à une séance d'autographes d'une trentaine de minutes hier après-midi, a fait un don de 24 964 \$ à la fondation.

Son équipe, qui a parcouru 361,80 km, s'est classée 20^e dans le volet performance.

C'est encore une fois la formation suisse «Les Portes du Soleil», des spécialistes de ce genre de marathon en ski, qui a triomphé en accumulant 381 km.

L'an dernier, Villeneuve avait abordé cette course à relais avec l'intention avouée de remporter la victoire.

Cette année, l'objectif du pilote de British American Racing (BAR) était plus modeste compte tenu qu'il n'avait pas encore chaussé les skis cette saison et qu'il a pris part à des essais privés vendredi en Espagne.

Pollock enchanté

Villeneuve, qui organise un événement semblable à Villars en Suisse depuis cinq ans, sera-t-il de retour l'an prochain?

«Je l'espère. Tout va dépendre de l'écurie avec laquelle je vais me retrouver. Cette année, ils ont été gentils en programmant les essais le vendredi, et non pas le samedi ou le dimanche. Si j'ai du travail pendant ce week-end l'an prochain, je n'aurais pas le choix. Mais je vais essayer de m'organiser pour que ça n'arrive pas.» Pollock était lui aussi enchanté

du succès de l'événement.

«C'est d'abord un succès parce qu'il n'y a pas eu de blessés et c'est primordial à mes yeux. L'organisation a été encore meilleure que l'an passé et ça ne peut que s'améliorer dans l'avenir.»

Du côté des organisateurs, on affichait une grande satisfaction.

«Le premier mot qui me vient à l'esprit, c'est exceptionnel, a lancé Michel Aubin, président de Tremblant, qui a lui-même pris part à ce marathon.

Même son de cloche auprès de Simon St-Arnaud, directeur des événements à Tremblant.

«Dans l'industrie du ski, je ne connais pas beaucoup d'événements qui génèrent autant d'enthousiasme et qui permettent de ramasser autant d'argent. On peut potentiellement frôler le demi million dans l'avenir.»

En tout, 118 équipes ont pris part à la compétition. L'an dernier, on avait ramassé des dons de 300 000 \$ pour la FRDJ.

Villeneuve entend séjourner quelques jours à Montréal avant de retourner en Europe. Il ne reprendra les essais privés qu'à la mi-janvier au volant de la nouvelle BAR.

Les Expos font une proposition d'échange aux Yankees

ASSOCIATED PRESS

Nashville, Tennessee — Les Yankees de New York ont reçu une offre d'échange formelle des Expos de Montréal, qui sont prêts à se départir d'un de leurs deux lanceurs vedettes — Javier Vazquez ou Bartolo Colon.

Si elle se concrétisait, la transaction signifierait sans doute la fin de Roger Clemens dans l'uniforme des Yankees. Le directeur général des Expos Omar Minaya a présenté une offre à son homologue des Yankees Brian Cashman, hier.

«Je sais ce qu'il veut de notre part, a commenté Cashman. J'essaie de voir si je peux répondre à ses exigences. Il pourrait se produire quelque chose. Il y a encore des obstacles à surmonter, comme dans toutes négociations.»

Cashman et Minaya ont évidemment refusé de dévoiler le moindre détail au sujet de la proposition. Mais une source requérant l'anonymat a dit que les Expos exigeaient le joueur de premier but Nick Johnson, le voltigeur Juan Rivera, le lanceur partant Orlando Hernandez et un

joueur prometteur. Les Yankees devraient aussi défrayer le salaire de Hernandez, selon l'offre.

La transaction permettrait aux Expos de diminuer leur masse salariale suffisamment en vue de la saison 2003. Les Expos discuteraient également avec plusieurs autres équipes, dont les Red Sox de Boston.

Si les Yankees passent à l'action avec les Expos, Cashman a précisé qu'on mettrait fin aux pourparlers avec Clemens, qui souhaite signer sa 300^e victoire dans l'uniforme des Yankees.

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Table with 7 columns: G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows: Boston, Ottawa, Toronto, Montréal, Buffalo.

Section Atlantique

Table with 7 columns: G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows: Philadelphie, New Jersey, Pittsburgh, N.Y. Rangers, N.Y. Islanders.

Section Sud-Est

Table with 7 columns: G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows: Tampa Bay, Caroline, Floride, Washington, Atlanta.

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale

Table with 7 columns: G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows: Detroit, St. Louis, Chicago, Columbus, Nashville.

Section Nord-Ouest

Table with 7 columns: G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows: Minnesota, Vancouver, Edmonton, Colorado, Calgary.

Section Pacifique

Table with 7 columns: G, P, N, DP, BP, BC, Pts. Rows: Dallas, Anaheim, Los Angeles, San Jose, Phoenix.

Note: Une équipe qui gagne en prolongation reçoit deux points et une victoire dans la colonne des victoires (G); l'équipe qui perd en prolongation reçoit un point et la partie est inscrite dans la colonne de DP (défaite en prolongation).

Hier

Table with 2 columns: Team, Score. Rows: Minnesota 2, Carolina 1, Phoenix 2, Los Angeles 1, Anaheim 5, Pittsburgh 0, Dallas 5, Chicago 0, Calgary à Vancouver.

Aujourd'hui

Table with 2 columns: Team, Score. Rows: Montréal à Ottawa, 19h00; San Jose à N.Y. Rangers, 19h00; Toronto à Atlanta, 19h30; Washington au Colorado, 21h00.

Demain

Table with 2 columns: Team, Score. Rows: Detroit à N.Y. Islanders, 19h00; Dallas à Philadelphie, 19h00; San Jose à Montréal, 19h30; Calgary à Nashville, 20h00; Edmonton au Minnesota, 20h00; Vancouver à Chicago, 20h30; Pittsburgh à Phoenix, 21h00; St. Louis à Los Angeles, 22h30.

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

MOTS CROISÉS. 1. Abri pour militaire en faction. 2. Monotone. 3. Caractère de ce qui est contraire à la loi. 4. Arrêter l'écoulement de. 5. Éminence. 6. Particule. 7. Prénom de la maîtresse d'Hitler. 8. Sorte de gène. 9. Stade (Psych.). 10. Fragment mélo-dique. 11. Substance odorante. 12. Unité de dose de radiation absorbée. 13. Métal proche de l'aluminium. 14. Holmium. 15. Il fut aimé de Galatée. 16. Héros du Déluge. 17. Rescindé. 18. Mode.

Canada Province de Québec District de Montréal No. 500-12-189078-904 Cour Supérieure Présent le Greffier-Adjoint Miriam Vallejos Reçueurante Norman Herrera Intimé

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie 2417-9723 Québec inc. demandera à l'inspecteur général des Institutions financières la permission de se dissoudre.

Signé à Montréal (Québec), ce 12 décembre 2002. BROUILLETTE CHARPENTIER FORTIN, s.e.n.c. AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec, 9104-2192 Québec Inc. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

FORMATION INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 11 décembre 2002. Joli-Coeur, Lacasse, Geoffrin, Jetté, St-Pierre, s.e.n.c. Procureurs de la compagnie

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications de lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi. Publications de mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi.

Avis public Ville de Montréal. Règlement. Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 25 novembre 2002, a adopté le règlement suivant: 02-235 Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 \$ relatif au Quartier international de Montréal.

AVIS AUX CRÉANCIERS. AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que la faillite de FONOGLOBE INC. corps politique, légalement constitué ayant son siège social et principale établissement commercial au 100, Alexis Nihon, bureau 985, dans la ville de Montréal, province de Québec, H4M 2P5 est survenue le 6^{er} jour de décembre 2002, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27^e jour de décembre 2002, à 10 h 00 heures, au bureau du Séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, 8^e étage, Montréal (Québec).

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-031387-020 COUR DU QUÉBEC Présent greffier adjoint: Brenda Whitwick ODDA MADO KABONGO Partie demanderesse JEAN WILLIAM OKITO Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-22-078455-022 COUR DU QUÉBEC Présent greffier adjoint: Michel Martin COMITÉ PARITAIRE DE L'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS, RÉGION DE MONTRÉAL Demanderesse SANIPRO T.J.R. INC. ET SOLUTIONS SANITAIRES PLUS INC. Défenderesses

PROCHAIN TRAIN 18:34. * Si ceci ressemble à un test de maths, visitez mathcourantes.ca ou appelez le 1 800 303-1004.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE ST-HYACINTHE NUMÉRO: 750-41-000770-018 COUR DU QUÉBEC Chambre de la jeunesse ORDONNANCE DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (Articles 138 et 139 C.p.c. et article 83 L.P.J.) A: Monsieur FRANÇOIS LUS-SIER, adresse inconnue La Cour ordonne à l'intimé, François Lussier, de comparaître au greffe de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse, Palais de justice de St-Hyacinthe, situé au 1150 avenue Ste-Anne à St-Hyacinthe (Québec), dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de parution de la présente ordonnance de signification et ce, afin de prendre possession d'une copie de la requête concernant l'enfant M.P.L., né le 27 janvier 1993. Copie de ladite requête a été laissée au greffe de ladite Cour, à son intention. A défaut par l'intimé de ce faire, la Cour pourra procéder dans l'instance sans autre avis. ROBERT BELISLE Greffier adjoint, Cour du Québec Chambre de la jeunesse district de St-Hyacinthe

La solution par les maths

Environnement Canada Montréal Prévisions météo. ALJOURD'HUI Possibilité d'averses de neige max -2. CE SOIR Dégelé min -11. MARDI Ensoleillé max -5, min -11. MERCREDI Ensoleillé max -1, min -6. JEUDI Nuageux max -1, min -3.

La météo en un clin d'œil. Hier Normales Max. 3 -4.7 Min. 0 -11.6 Precip. 2.5 mm. Phases de la lune 12/19 12/27 1/2 1/10.

Canada St. John's 0/2 Halifax 11-3 Ottawa -4/-7 Toronto -5/-8 Winnipeg -3/-5 Edmonton 5/-5 Regina 6/-1 Vancouver 11/8 Whitehorse -8/-2 Yellowknife -2/-5. Le monde New York 5/4 Chicago 3/2 Atlanta 17/4 Miami 24/8 Los Angeles 17/12 Rio de Janeiro 31/24 Amsterdam 2/1 Moscou -13/-18 Tokyo 10/3 Sydney 31/21.

Parlez directement avec un prévisionniste Météo Conseil 1-900-565-4455. Pour le dernier bulletin météo en ligne, consultez le site Web météo à FURL www.meteo.ec.gc.ca. La météo canadienne sur le Web.